



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 4279

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le ministre de l'interieur a partir de quelle date il compte mettre en oeuvre le regroupement des elections qu'il prévoit et quelles elections il compte regrouper.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement s'est deja engage, par la voix du ministre de l'interieur repondant a une question d'actualite au Senat (JO, Debats Senat, seance du 13 octobre 1988, pages 582 et suivantes), a proceder a une large consultation sur le probleme du regroupement de certaines elections. Il a ete egalement indique qu'une reforme sur ce point, ainsi qu'en ce qui concerne la modification du mode d'election de certains elus locaux, devait etre debattue en dehors de toute periode electorale, de telle sorte que les solutions possibles soient examinees en toute serenite. Dans ces conditions, aussi bien la nature des scrutins a regrouper que la date a laquelle la reforme entrera en vigueur dependent de l'orientation de ces debats que le Gouvernement, pour sa part, abordera avec le souci de degager un large consensus.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4279

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2975